

# Modifications des directives relatives aux garderies éducatives et aux écoles

Le 22 janvier 2021



## NIVEAU D'ALERTE : CONFINEMENT

Voici les changements aux directives qui auront lieu dans une école ou dans une garderie éducative lorsqu'une région aura été placée en confinement. Ce document s'ajoute au document "[Retour à l'école](#)" : [Directives pour les districts scolaires et les écoles](#) ainsi qu'au [Guide d'orientation pour les établissements de garderie éducative pendant la pandémie de COVID-19](#).

### Déplacements dans une région placée en confinement

- Tous les déplacements non-essentiels entre une région en niveau d'alerte jaune, orange ou rouge et une région en confinement seront interdits conformément à l'arrêté obligatoire. Les employés de garderie éducatives qui sont ouvertes pendant la période de confinement sont permis de se rendre au travail pour assurer l'ouverture des garderies éducatives.
- Seul le personnel scolaire qui n'a pas d'internet à haute vitesse de qualité nécessaire à l'enseignement et la conciergerie requise peut se rendre à l'école dans la zone de confinement pour la continuité de l'apprentissage à distance.
- Les bureaux de la PSI resteront ouverts. Il est attendu que les employés de la PSI se rendront au travail s'ils n'ont pas la permission de travailler de la maison.

### Déplacements à partir d'une zone en confinement

Tout déplacement non essentiel entre une zone de confinement et une zone de niveau d'alerte différent est interdit. Le personnel des établissements de garde d'enfants et le personnel des écoles sont considérés comme essentiels. Si leur travail ne peut pas être effectué efficacement et complètement à partir de leur domicile, ils sont autorisés à se rendre à leur travail dans les zones d'alerte jaune, orange ou rouge, et ne doivent se rendre que sur leur lieu de travail.

### Espaces communs et salon du personnel

Veillez noter qu'en confinement, **aucun regroupement entre adultes n'est permis**. Les salles de conférence, les coins de cuisine, les salles de pause et les autres aires communes ne seront pas utilisés pour les rassemblements de personnes. Les employés peuvent se servir des coins de cuisine pour se préparer un café ou thé ou pour réchauffer leur repas, mais ils doivent ensuite le consommer dans leur espace de travail personnel ou une classe vide. Il y a une limite d'une personne dans la salle à la fois, et les surfaces touchées doivent être désinfectées après chaque utilisation.

# Modifications des directives relatives aux garderies éducatives et aux écoles

Le 22 janvier 2021

## NIVEAU D'ALERTE : CONFINEMENT

### Rencontres

Aucune réunion et ou communication ne peut se faire en personne. Toute communication doit se dérouler par téléphone ou en mode virtuel.

### Garderies éducatives

- Les garderies éducatives situées dans une zone en confinement ont la permission de demeurer ouvertes.
- Seul le personnel des garderies éducatives, les enfants et autre personnel jugé essentiel, tels que les représentants de la Santé publique, de Travail Sécuritaire NB ou du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance peuvent entrer dans une garderie éducative lors du confinement.

### Regroupement d'enfants

- Aucun changement de groupes d'enfants n'est autorisé pendant le confinement. Par contre, les groupes pourront être ajustés durant la première journée d'opération de l'annonce du confinement.
- Les nouvelles inscriptions sont autorisées et seront nécessaires pendant le confinement pour accommoder les travailleurs essentiels.

### Dépistage

- Un dépistage actif sera effectué avant d'entrer dans une garderie éducative. Ceci s'applique au personnel des garderies éducatives, aux enfants et à tous autres membres du personnel jugé essentiel, tel que les représentants de la Santé publique, de Travail Sécuritaire NB ou du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.
- Si un membre du personnel de la garderie éducative ou un enfant présente qu'UN seul symptôme, il DOIT s'isoler et s'inscrire en ligne pour subir un test en cliquant sur « Faites-vous tester » sur le site Web coronavirus du Gouvernement, en appelant Télé-Soins 811 ou en contactant votre fournisseur de soins primaires.
- Les garderies éducatives ne doivent pas demander les résultats d'un test de dépistage.

### Utilisation des masques

- Les enfants de plus de 2 ans sont tenus de porter un masque en tissu dans les endroits communs, tels que les corridors ou salles de bain.
- Les enfants d'âge préscolaire ne sont pas tenus de porter un masque en tissu dans leur bulle.

# Modifications des directives relatives aux garderies éducatives et aux écoles

Le 22 janvier 2021



## NIVEAU D'ALERTE : CONFINEMENT

- Les enfants d'âge scolaire sont tenus de porter un masque en tissu en tout temps, y compris à l'extérieur. Les exceptions seront les moments où ils mangent.
- Les enfants doivent être surveillés en fonction de leur capacité à tolérer le masque ainsi lorsqu'ils ou elles mettent et enlèvent le masque.
- Tous les employés d'une garderie éducative doivent porter un masque en tissu à tout moment lorsqu'ils se trouvent dans l'établissement et à l'extérieur sauf lorsqu'ils mangent ou sont assis seuls dans un bureau ou une salle fermée.
- Les enfants d'âge scolaire et employés d'une garderie éducative sont tenus d'apporter deux masques en tissu propres chaque jour.

### Aires de jeux

- Les enfants peuvent utiliser les aires de jeux de la garderie et / ou de l'école (si la garderie est située dans une école).
- Ces aires de jeux sont fermées au public et ne sont pas disponibles en soirée ou durant la fin de semaine.

### Transport et excursions

- Toutes les excursions sont annulées.

### Les élèves qui fréquentent une garderie

- Les employés des garderies éducatives ne sont pas tenus de faire de l'enseignement auprès des enfants d'âge scolaire; ceci inclut les évaluations, les projets ou aider avec des questions technologiques. Du temps calme sera dédié durant la journée afin de permettre aux enfants d'âge scolaire de continuer leur travail scolaire.
- Il est recommandé de prévoir des périodes de lecture tranquille, de jeux actifs en dehors et d'activités artistiques et culturelles tout au long de la journée.

## Écoles publiques

- L'éducation se fera à distance seulement. Aucun élève ou parent n'est permis à l'école lors du confinement.
- Les écoles publiques resteront ouvertes uniquement pour :
  - Les garderies éducatives ou haltes scolaires qui s'y trouvent et qui demeurent ouvertes, et
  - Le personnel enseignant qui n'a pas l'internet à haute vitesse de qualité à la maison et qui doit se rendre à l'école pour la continuité des apprentissages. Tous ceux qui peuvent travailler de la maison sont tenus de le faire.

# Modifications des directives relatives aux garderies éducatives et aux écoles

Le 22 janvier 2021



## NIVEAU D'ALERTE : CONFINEMENT

- Les membres des équipes EJ situées dans les écoles. Seuls les enfants et les jeunes (et leurs parents) qui sont demandés de se présenter pour un rendez-vous en personne avec la PSI pourront entrer. La majorité des rendez-vous seront offerts à distance.
- Dans le cas où un parent doit apporter son enfant à une garderie éducative, ce dernier est responsable d'envoyer les activités d'apprentissage à la garderie éducative pour son enfant, et de suivre les apprentissages possiblement suggérés par le personnel enseignant. Il est préférable de fournir les activités d'apprentissage par courrier électronique à l'avance, car les élèves risquent de ne pas pouvoir se connecter avec le reste de leur classe pendant la journée. Le personnel enseignant n'est pas tenu de soutenir l'apprentissage pour les jeunes en garderie, toutefois, toute forme d'appui à la famille est encouragée et appréciée.

### Dépistage

- Un dépistage actif sera effectué avant d'entrer dans une école, s'ils doivent s'y rendre.
- Le personnel scolaire ne peut pas être dans une école s'ils ont UN symptôme ou plus.
- Si un membre du personnel scolaire présente qu'UN seul symptôme, il DOIT s'isoler et s'inscrire en ligne pour subir un test en cliquant sur « Faites-vous tester » sur le site Web coronavirus du Gouvernement, en appelant Télé-Soins 811 ou en contactant leur fournisseur de soins primaires.

### Utilisation des masques

Les individus qui doivent se présenter à l'école sont tenus de porter un masque à tout moment à l'école, incluant à l'extérieur. Ils peuvent faire exception à cette règle lorsqu'ils mangent ou qu'ils sont assis seuls dans un bureau ou une classe fermée.

### Activités parascolaires

Les clubs et les sports après l'école sont annulés.